



Auribeau-sur-Siagne • Grasse
Mouans-Sartoux • Pégomas
La Roquette-sur-Siagne

AVIS DE MARCHE

SERVICES

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

CA Pôle Azur Provence, 57 avenue Pierre Sépard B.P. 91015, à l'attention de M. le président, F-06131 Grasse. Tél. 04 97 05 22 00. Fax 04 92 42 06 35.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence, 57 avenue Pierre Sépard B.P. 91015, Contact : direction Construction, Patrimoine et déplacements, à l'attention de mr Jean Luc VAQUER, F-06131 Grasse Cedex. Tél. 04 97 05 22 00. Fax 04 92 42 06 35.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Point(s) de contact susmentionné(s).

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Autre.

Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET DU MARCHE

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

aménagement de voirie et de réseaux divers sur le territoire de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Services.

Catégorie de service : n°12.

II.1.3) L'avis implique :

L'établissement d'un accord-cadre.

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

Accord-cadre avec plusieurs opérateurs.

Nombre maximum de participants à l'accord-cadre envisagé : 4.

Durée de l'accord-cadre: Durée en mois :12.

II.1) DESCRIPTION

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

aménagement de voirie et de réseaux divers sur le territoire de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

71000000.

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Oui.

II.1.8) Division en lots :

II.1.9) Des variantes seront prises en considération :

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

les candidats sélectionnés auront en charge tout ou partie des études et de la réalisation d'aménagements d'infrastructures relatifs à différents domaines :

- des ouvrages linéaires (routes, infrastructures de transport, canaux et aménagement de cours d'eaux),
- des ouvrages de génies civils (ouvrage de soutènement, ouvrages hydrauliques),
- de l'aménagement urbain et des réseaux (VRD, cheminements piétonniers, aménagements deux-roues, aménagements paysagers, terrains de sport, réseaux divers).

Les aménagements seront réalisés sur le territoire de la Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence.

Les missions sont constituées des éléments suivants :

- Phase Conception
 - études préliminaires
 - études de diagnostic
 - avant-Projet
 - projet
 - assistance pour la passation des contrats des Travaux (Act)
- Phase Réalisation
 - études d'exécution (exe)
 - visa des études d'exécution (visa)
 - direction de l'exécution des travaux (det)
 - ordonnancement, le pilotage et la coordination (opc)
 - assistance lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement (aor)

En fonction du besoin du maître d'ouvrage, il sera confié au maître d'oeuvre tout ou partie de ces éléments de mission.

II.2.2) Options :

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

III.1) **CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**

III.1.2) **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

- mode de règlement : mandat administratif (virement bancaire)
- délai global maximum de paiement conforme à la législation en vigueur.
- intérêts moratoires : conforme à la réglementation en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commenceront à courir.
- financement sur fonds propres 100%, section investissement.

III.1.3) **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

groupement conjoint ou solidaire.

III.1.4) **L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :**

Oui.

- lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé Cerfa DC 4)
- déclaration du candidat (imprimé Cerfa Dc5)
- copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire
- déclaration sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 43 du CMP (si imprimé Cerfa Dc5 n'est pas produit)
- production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financière.

III.2) **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

III.2.1) **Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles - déclaration appropriée ou preuve d'une assurance pour risques professionnels.

III.2.2) **Capacité économique et financière :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations de maîtrise d'oeuvre objet de l'accord-cadre, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles - déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour risques professionnels.

III.2.3) **Capacité technique :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Attestations du destinataire prouvant les prestations de services ou, à défaut, déclaration de l'opérateur économique - description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise - indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle de l'accord-cadre.

III.2.4) **Marchés réservés :**

III.3) **CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES**

III.3.1) **La prestation est réservée à une profession particulière :**

III.3.2) **Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :**

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) **TYPE DE PROCÉDURE**

IV.1.1) **Type de procédure :**

Ouverte.

IV.1.2) **Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :**

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. valeur technique. Pondération : 70.
2. prix des prestations. Pondération : 30.

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée :

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

27 mai 2010 - 12:00.

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :
français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 90 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :

VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

VI.3) AUTRES INFORMATIONS :

Le D.C.E est mis à disposition par voie électronique sur : www.marches-securises.fr

Maître d'ouvrage: Communauté d'agglomération Pôle Azur Provence

Identifiant: Ca-Pôle-Azur-Provence_06_20100409-02.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 9 avril 2010.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nice, 33 bd Franck Pilate, F-06359 Nice. Tél. 04 92 04 13 13. Fax 04 93 55 78 31.

VI.4.2) Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : référé précontractuel : Article L 551-1 à L 551-4 du code de justice administrative

Référé contractuel : Articles R551-7, à R551-10 du code de justice administrative

Recours pour excès de pouvoir : Articles R 421 et suivants du code de justice administrative

Recours de plein contentieux : Articles R421 et suivants du code de justice administrative.

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

9 avril 2010.